

Avis d'appel public à candidatures

n° Inria-SAC-08-2016

Objet : Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art au titre du 1% artistique sur le site Inria de Saclay Île-de-France – bâtiment Alan Turing

PROCEDURE DE CONSULTATION

Procédure adaptée établie sur le fondement des articles 28 et 88 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et conformément au décret du 29 avril 2002 modifié par le décret du 4 février 2005

Code CPV (Vocabulaire Commun des Marchés)

	Descripteur principal	Description
Objet principal	92311000-4	Œuvres d'art.

Date limite de réception des candidatures :

Le 31 janvier 2017 à 12h00

**CENTRE DE RECHERCHE
SACLAY - ÎLE-DE-FRANCE**

Bâtiment Alan Turing
1 rue Honoré d'Estienne d'Orves
Campus de l'École Polytechnique
91120 Palaiseau

Tél. : +33 (0)1 72 92 59 00

Fax : +33 (0)1 74 85 42 42

www.inria.fr

1 - IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Inria Centre de recherche Saclay - Ile-de-France
Service administratif et financier
Bâtiment Alan Turing
1 rue Honoré d'Estienne d'Orves
Campus de l'École Polytechnique – CS35003
91120 PALAISEAU

Contact
Service administratif et financier
Téléphone : 01 72 92 59 14
01 74 85 42 46
Mail : marches-saclay@inria.fr

Adresse du profil d'acheteur

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

Adresse internet du pouvoir adjudicateur

<http://www.inria.fr>

2 - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent avis de publicité définit les modalités de participation à la consultation relative à **la conception, la réalisation et l'installation d'une œuvre d'art** pour le bâtiment Alan Turing du centre de recherche Inria Saclay Île-de-France, 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves, campus de l'école Polytechnique à Palaiseau.

Il s'agit d'une procédure s'adressant aux artistes professionnels.

3 - PROGRAMME DE LA COMMANDE ARTISTIQUE

L'œuvre aura un caractère permanent. Il s'agit nécessairement d'une création artistique originale, de préférence une œuvre en 3 dimensions.

La proposition pourra prendre en compte les souhaits émis par les usagers du bâtiment :

-  Type d'œuvre d'art : sculpture, installation
-  Valeurs portées par l'œuvre : l'imagination, l'innovation, la créativité, la solidarité, la science et le numérique, l'ouverture et le plaisir.

Les lieux pouvant être investis par l'artiste ou le groupement d'artistes sont notamment :

- ✓ l'entrée du bâtiment Alan Turing
- ✓ le patio côté lac de l'École Polytechnique
- ✓ les espaces de pelouses situés de part et d'autre de l'entrée principale

Les candidats pourront proposer d'autres lieux.

4 – MONTANT DE L'ENVELOPPE DE L'OPERATION DU 1% ARTISTIQUE

L'enveloppe prévisionnelle globale affectée à l'opération est estimée à 90 000 € TTC. Elle comprend les honoraires du candidat retenu, les dépenses afférentes à la réalisation de la commande et à l'installation de l'œuvre dans son contexte définitif, les taxes afférentes ainsi que les frais liés à la présente consultation, notamment les indemnités attribuées aux artistes présélectionnés non retenus.

5 – PRESENTATION D'Inria

5.1 Inria

Inria, institut national de recherche dédié au numérique, promeut « l'excellence scientifique au service du transfert technologique et de la société ».

Le centre de recherche Inria Saclay Île-de-France est l'un des huit centres de recherche Inria. Créé en 2008, ce centre de recherche public rassemble 500 personnes : 430 scientifiques (chercheurs, doctorants, post-doctorants, ingénieurs jeunes diplômés et experts) et 70 administratifs.

Le centre Inria Saclay Île-de-France est un élément essentiel de la recherche en sciences du numérique sur le plateau de Saclay.

Les thèmes prioritaires de recherche du centre sont :

- ✚ Sécurité et fiabilité des logiciels, théorie de la preuve, cryptographie
- ✚ Des données aux connaissances : modélisation, apprentissage, gestion, fouille, interaction et visualisation des données massives distribuées
- ✚ Modélisation, simulation et optimisation des systèmes dynamiques complexes

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'institut à l'adresse : <https://www.inria.fr/institut/inria-en-bref/inria-en-quelques-mots> et sur le centre Inria Saclay – Île-de-France à l'adresse : <https://www.inria.fr/centre/saclay/presentation>

5.2 Configuration des locaux Inria Saclay Île-de-France – bâtiment Alan Turing

Un plan de masse du bâtiment Alan Turing est joint en annexe du présent document, ainsi qu'un plan panoramique du plateau de Saclay.

Les projets d'urbanisation en cours ou à venir sur le plateau de Saclay sont consultables directement sur le site de l'Établissement Public d'Aménagement Paris Saclay (EPAPS). Cet établissement met également à disposition à son accueil des brochures sur les aménagements futurs du Campus Paris Saclay (<http://www.epaps.fr/>).

Des informations sont également disponibles sur le site de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA) :

<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

6 – PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

La consultation est passée selon le décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié par le décret n°90-2005 du 4 février 2005 et le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation et en application des articles 28 et 88 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

7 – ALLOTISSEMENT

La consultation est lancée en vue de sélectionner un artiste et un projet artistique.

8 – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

8.1 Modalités de la consultation

Elle se déroulera de la manière suivante :

1. Parmi les candidatures reçues dans le délai imparti et conformément aux modalités de l'avis de publicité, quatre (4) candidats au maximum seront sélectionnés pour remettre un projet selon les critères définis à l'article 12 du présent avis d'appel public à la concurrence.
2. Les quatre candidats au maximum sélectionnés remettront un projet de création artistique, sur la base du dossier qui leur sera communiqué par le maître d'ouvrage.
3. Désignation du lauréat après présentation orale au comité artistique du projet remis par les concurrents invités à présenter leur projet.

8.2 Délai d'exécution de l'œuvre

L'artiste retenu devra exécuter les prestations dans les délais ci-dessous, à compter de la notification du marché.

- Phase de conception de l'œuvre : 2 mois
- Réalisation et pose : 3 mois

La première phase devra être validée par Inria avant le démarrage de la seconde phase.

8.3 Calendrier prévisionnel

- Choix des 4 candidats : 10 février 2017
- Remise des projets : 19 mai 2017
- Auditions et choix du candidat : 31 mai 2017
- Début d'exécution des prestations : 15 juin 2017

9 – PRESENTATION ET CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES

9.1. Contenu du dossier de consultation

Les documents transmis à chaque prestataire sont les suivants :

- Le présent avis d'appel public à la concurrence
- Le DC1
- Le DC2
- Le plan de masse du bâtiment
- Le plan panoramique du campus urbain de Paris Saclay
- Des photos du bâtiment.

9.2. Groupement d'opérateurs économiques

Les candidats peuvent se présenter individuellement ou sous forme d'un groupement.

Les candidats ne peuvent présenter plusieurs candidatures et offres agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

En cas d'attribution du marché à un groupement, la nature que devra prendre ce dernier sera un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

9.3 Pièces relatives à la candidature à fournir par l'ensemble des candidats

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- 1) Lettre de candidature (DC1) relative à la présentation du candidat ou de chaque membre du groupement chaque pour le marché public (chaque rubrique devra être complétée) ;
- 2) Déclaration du candidat ou formulaire DC2 ;
- 3) Une présentation de l'artiste ou du groupement : curriculum vitae actualisé, organisation, compétences, capacités techniques et garanties professionnelles (attestation de la Maison des Artistes ou AGESEA, n° SIRET ou équivalent étranger) ;
- 4) Une sélection de cinq références majeures maximum de l'artiste ou du groupement candidat, présentée en couleurs à l'aide de photographies du travail du candidat (format A4). Ces références seront accompagnées d'une légende de quelques lignes précisant l'année de réalisation de l'œuvre, la démarche artistique et le cas échéant, le maître d'ouvrage et l'objet de la commande ;
- 5) Une lettre de motivation (ou note d'intention) indiquant les premières orientations que l'artiste souhaiterait donner à son projet dans le cadre de cette commande (format A4 – 3 pages recto maximum).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la sélection des artistes se fera exclusivement sur les documents demandés ci-dessus. Aucune audition n'est prévue à ce stade de la consultation.

Le dossier de candidature devra être rédigé en langue française.

10 – MODALITES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES

Les candidats doivent impérativement choisir le mode de dépôt de leur candidature : soit une transmission par voie postale ou un dépôt en main propre, soit une transmission par voie électronique, étant entendu qu'Inria privilégie ce dernier mode de transmission.

10. Transmission par voie électronique

Le dépôt électronique des candidatures s'effectue exclusivement sur le site (PLACE) : www.marches-publics.gouv.fr

Aucun envoi par télécopie ou courriel ne sera accepté.

10.1.1. Format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, .dwg, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que : Formats exécutable, .exe, .com, .scr, etc. ; Macros ; ActiveX, Applets, scripts, etc.

10.1.2 Anti-virus

Avant la constitution de son pli, le candidat s'assure que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Attention, tout pli qui comporterait un virus est considéré comme n'ayant jamais été reçu. Le candidat en est informé.

10.1.3. Sécurité et confidentialité des candidatures et des offres

La sécurité des échanges électroniques est principalement obtenue par l'utilisation d'un réseau sécurisé. La confidentialité des informations contenues dans les réponses envoyées par voie dématérialisée est garantie par le chiffrement des fichiers transmis.

10.1.4. Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par la consultation, la date et l'heure de remise des offres peuvent être modifiées.

10.1.5. Copie de sauvegarde

En cas de transmission des candidatures et des offres par voie électronique et pour pallier toutes difficultés dues à d'éventuelles défaillances de ce mode de transmission ou à des programmes informatiques malveillants, les soumissionnaires peuvent adresser au pouvoir adjudicateur, sur support papier ou support physique électronique, une copie de sauvegarde.

Cette copie doit être transmise dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible de « copie de sauvegarde » ainsi que l'objet du marché et le nom du candidat. A moins que la copie de sauvegarde ne nécessite d'être ouverte, elle est détruite à l'issue de la procédure.

10.2. Transmission par voie postale ou dépôt sur place

Les dossiers des candidatures sont à adresser sous enveloppe portant la mention « **1% artistique Inria Saclay - NE PAS OUVRIR** » par voie postale ou déposés sur place sur support papier.

Deux modalités d'envoi sont possibles :

– Le pli doit être remis à l’adresse d’Inria figurant au 1, contre récépissé, du lundi au vendredi entre 9h et 17h, avant la date et l’heure limites de réception indiquées sur la première page du présent document.

– Ou, s’il est envoyé par la Poste à l’adresse d’Inria figurant au 1, il devra l’être par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant la date et l’heure limites de réception indiquées sur la première page du présent document.

Le pli qui est remis ou dont l’avis de réception est délivré après la date et l’heure limites précitées ainsi que celui remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

ARTICLE 11 - MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Inria a décidé que le nombre maximum de candidats admis à présenter un projet est de quatre.

La sélection des candidatures sera réalisée par le comité artistique présidé par le maître d’ouvrage.

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants :

- Engagement dans une démarche de création contemporaine (30%),
- Adéquation de la démarche artistique avec les objectifs énoncés et les prescriptions de la commande (30%),
- Motivations exprimées pour le projet (20%),
- Adéquation des moyens humains et techniques avec les nécessités de réalisation de la commande (20%).

ARTICLE 12 – DECISION A L’ISSUE DE L’EXAMEN DES PROJETS

Une indemnité de 2 000 € sera attribuée à chacun des artistes présélectionnés ayant remis un projet conforme au programme et non retenus par le comité artistique, présidé par le maître d’ouvrage.

ARTICLE 13 – AVANCE

Une avance pourra être versée au titulaire du marché dans les conditions prévues aux articles 110 à 113 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

ARTICLE 14 – VOIES DE RECOURS

Le tribunal compétent pour le règlement des litiges est le Tribunal administratif de Versailles

Adresse : 6 avenue de Saint-Cloud 78011 VERSAILLES

Tel : 01 39 20 54 00 /Fax : 01 39 21 11 19

Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr / URL : <http://versailles.tribunaladministratif.fr/>